

## BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION COMMERCIALE VALAISANNE (UCOVA)

N° 3 - Mai 2020

### COVID-19 - Décisions du Conseil fédéral du 16 avril 2020

Le Conseil fédéral a annoncé le 16 avril dernier « qu'à partir du 27 avril, les magasins d'alimentation qui proposent d'autres marchandises en plus des biens de consommation courante pourront rouvrir toute leur surface de vente ».

Avec d'autres organisations économiques, en particulier avec la FER, nous avons combattu avec force et conviction la décision du Conseil fédéral de permettre aux grandes surfaces et aux autres discounters de rouvrir toute leur surface de vente, créant ainsi une distorsion de concurrence inacceptable. Finalement, nous sommes satisfaits de constater que nos autorités sont revenues sur leur décision.

Lors de cette conférence de presse, le Conseil fédéral a également annoncé qu'il prévoyait de rouvrir les écoles obligatoires, les autres magasins et les marchés à partir du 11 mai 2020.

### Réouverture des magasins dès le lundi 11 mai 2020

Le 29 avril 2020, le Conseil fédéral a décidé un nouvel assouplissement des mesures de protection contre le coronavirus et qu'à partir du lundi 11 mai 2020, **les magasins**, les écoles obligatoires et d'autres établissements pourront rouvrir (voir tableau synoptique annexé).

L'employeur doit protéger ses collaborateurs de toute atteinte à leur santé. Pour ce faire, il est tenu de prendre toutes les mesures adaptées aux conditions données, c'est-à-dire celles qui sont raisonnablement réalisables techniquement et économiquement supportables.

Vous trouverez, en annexe, les documents

- **Mesures recommandées pour la protection de la santé du personnel de vente**  
(Etat du Valais, Service de protection des travailleurs et des relations du travail)
  - **Aide-mémoire pour postes de travail à la caisse**  
(Association intercantonale pour la protection des travailleurs - AIPT)
- qui vous permettront d'ores et déjà de mettre en place des mesures adéquates.

### Plan de protection standard sous COVID-19 : magasins et marchés

Le SECO vient de publier sur son site internet le plan de protection standard pour les magasins et marchés (<https://backtowork.easygov.swiss/fr/plans-de-protection-standard>). Il est impératif de télécharger ce document PDF (*vous pouvez le compléter directement à l'écran*), de l'imprimer, de le signer et de le conserver. **Bien entendu, les mesures prescrites sont à observer scrupuleusement !**

### Site internet de l'UCOVA

Notre site internet ([www.ucova.ch](http://www.ucova.ch)) relayé par celui de la FER-Vs (<https://www.fer-vs.ch/>) est régulièrement mis à jour. N'hésitez pas à le consulter.

Cet Infosflash figure également sous le site internet de l'UCOVA – espace membre – mot de passe : UCOVAWHV (tout en majuscules).

